



Conditions Générales d'Utilisation du Service Voiturier

Article 1 : Objet

Le présent document définit les conditions générales d'utilisation (CGU) du service de voiturier fourni par Mobilea Services aux visiteurs du centre commercial La Vallée Village .

Article 2 : Acceptation des CGU

En utilisant le Service, le Client accepte sans réserve les présentes CGU. Si le Client n'accepte pas ces termes, il est prié de ne pas utiliser le Service.

Article 3 : Description du Service

Le Service permet au Client de déposer son véhicule à l'entrée du centre commercial pour être pris en charge par un voiturier et stationné dans un espace de parking dédié. Le véhicule sera restitué au Client sur présentation du mail fourni lors de la dépose.

Article 4 : Accès au Service

Le Service est accessible les week-end, jours fériés et journées spéciales aux heures d'ouverture du centre commercial , sous réserve de disponibilité des places de stationnement. Le Prestataire se réserve le droit de refuser l'accès au Service en cas de surcharge ou pour toute autre raison justifié.

Article 5 : Tarification

Le tarif du Service est indiqué au point de dépose et sur les supports d'information du centre commercial. Le paiement peut être effectué en espèces, par carte bancaire ou par tout autre moyen de paiement accepté par le Prestataire.

Article 6 : Obligations du Client

1. **Véhicule en Bon État:** Le Client doit s'assurer que son véhicule est en bon état de fonctionnement et conforme aux normes de sécurité routière.
2. **Objets Personnels:** Le Client est responsable de ses effets personnels laissés dans le véhicule. Le Prestataire décline toute responsabilité en cas de perte ou de vol d'objets personnels.



Article 7 : Responsabilité du Prestataire

1. **Soin du Véhicule:** Le Prestataire s'engage à prendre soin du véhicule durant le stationnement. Toutefois, le Prestataire ne sera pas responsable des dommages résultant de cas de force majeure, d'actes de tiers ou de toute situation indépendante de sa volonté. Le prestataire ne sera pas responsable des dommages causés durant le stationnement du véhicule.
2. **Assurance:** Le Prestataire souscrit une assurance couvrant les risques liés à la gestion du Service. Toute réclamation doit être faite dans un délai de 1 jours après la restitution du véhicule.

Article 8 : Réclamations Toute réclamation relative à l'utilisation du Service doit être adressée au service client du Prestataire dans les 1 jours suivant la survenue de l'incident.

Article 9 : Modification des CGU Le Prestataire se réserve le droit de modifier les présentes CGU à tout moment. Les nouvelles CGU entreront en vigueur dès leur publication sur le site internet du centre commercial ou sur tout autre support d'information.

Article 10 : Loi Applicable et Juridiction Les présentes CGU sont soumises au droit français. Tout litige relatif à l'interprétation ou à l'exécution des présentes sera soumis à la compétence des tribunaux du ressort de Meaux.